
Appel à projets 2022-2023

« Transformation de la formation par la recherche »

Cofinancé par le programme d'investissement d'avenir
et l'Initiative d'excellence d'Aix-Marseille

.....

Texte de cadrage

.....

Date limite du dépôt d'intention :

25 février 2022

Date limite du dépôt des projets :

27 avril 2022

Adresse de publication :

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/appele-projets-transformation-de-la-formation-par-la-recherche>

Date de publication : 21 janvier 2022

Actualisé le 30 mars 2022

SOMMAIRE

1	Contexte	3
1.1	Présentation de l'initiative d'excellence A*Midex	3
1.2	Enjeux de l'appel à projets « Transformation de la formation par la recherche » 2022-2023	3
2	Présentation de l'appel à projets	4
2.1	Objectifs de l'appel à projets.....	4
2.2	Public cible / Candidats éligibles	5
2.3	Trajectoire de la transformation de la formation par la recherche	5
2.4	Attendus des différentes phases de la transformation	7
2.5	Détail des attendus	9
2.6	Financements proposés aux candidats	11
2.7	Dispositifs pédagogiques éligibles	12
2.8	Rôles clefs dans les projets lauréats.....	13
3	Modalités de soumission des candidatures et points de contact	14
3.1	Modalités de dépôt des candidatures	14
3.2	Points de contact.....	14
4	Processus de sélection des projets.....	15
4.1	Éligibilité des candidatures.....	15
4.2	Analyse administrative	15
4.3	Évaluation scientifique et pédagogique	15
4.4	Validation des projets lauréats par le Comité de Pilotage A*Midex	16
5	Calendrier de l'appel à projets 2022-2023	16
6	Conditions de mise en œuvre des projets lauréats.....	17
7	Annexes	17
8	Documents et liens utiles	17

1 Contexte

1.1 Présentation de l'initiative d'excellence A*Midex

La fondation universitaire A*Midex porte l'Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille, lauréate du label national obtenu dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir (PIA). Le projet Idex présenté par Aix-Marseille Université et ses partenaires (CNRS, Inserm, IRD, CEA, AP-HM, Sciences-Po Aix, Centrale Marseille) a été sélectionné en février 2012 par le jury international et confirmé définitivement en avril 2016. Son objectif est de valoriser et développer le potentiel exceptionnel du site d'Aix-Marseille, en le dotant d'une recherche et d'un enseignement supérieur de rang mondial. A cette fin, A*Midex expérimente de nouvelles actions et fonctionne comme un levier stratégique de croissance pour le territoire.

1.2 Enjeux de l'appel à projets « Transformation de la formation par la recherche » 2022-2023

Lauréate de l'appel à projet **SFRI** (Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence) financé par le troisième programme d'investissements d'avenir et opéré par l'ANR, la fondation A*Midex porte le projet **TIGER** (Transform and Innovate in Graduate Education with Research) depuis son lancement en 2020.

Le projet TIGER s'inscrit dans le champ d'action 1 de la feuille de route de la Fondation A*Midex : « Consolider les expérimentations » qui ambitionne de construire un pôle universitaire pilote sur l'interdisciplinarité en s'appuyant sur la création d'instituts d'établissements thématiques qui entendent développer une culture de formation interdisciplinaire à la fois par et pour la recherche.

L'un des objectifs majeurs du projet TIGER consiste à **transformer l'offre de formation** par la recherche au sein des instituts d'établissement sur les niveaux master et doctorat. Après une première année d'expérimentation, de premiers constats ont pu être établis :

- Cette transformation est porteuse de sens pour les responsables de parcours (ils ont été plus de 80 à vouloir l'engager dès l'année universitaire 2021-2022),
- De nombreux responsables de parcours non-associés à des instituts d'établissement ont manifesté leur intérêt pour le projet et cet objectif,
- Un échange avec les composantes d'Aix-Marseille Université a permis de valider l'opportunité de permettre à l'ensemble des parcours de master et cycles d'ingénieurs du site d'Aix-Marseille de s'engager dans ce processus de transformation.

En conséquence, le présent appel à projets s'adresse à tous les masters et cycles d'ingénieur du site (appelés « parcours » dans la suite du texte) qui souhaitent engager ou poursuivre ce processus de transformation. Les parcours associés aux instituts d'établissement bénéficieront de financements issus du programme d'investissements d'avenir. Les parcours qui ne sont pas associés à un institut d'établissement bénéficieront de financements issus de l'Initiative d'excellence d'Aix-Marseille (Fondation A*Midex). Dans le texte qui suit, certaines situations spécifiques aux parcours associés à des instituts

d'établissement seront identifiées par le terme « (PIA) », tandis que celles spécifiques aux parcours qui ne sont pas associés à un/des institut(s) d'établissement le seront par le terme « (IDEX) ».

Cette démarche permet d'ouvrir à toute l'offre de formation du site l'action du projet TIGER et s'inscrit dans le cadre du champ d'action 4 de la feuille de route de la Fondation A*Midex qui vise à soutenir la politique et renforcer les projets de site.

Dans le cadre de ce processus de transformation, les parcours lauréats de cet appel à projets s'engageront, sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, à renforcer le lien formation-recherche et à développer un ou plusieurs renforts possibles :

- Recherche,
- Internationalisation,
- Lien avec le monde socio-économique.

Les différentes étapes de ce processus, décrites dans le texte de cet appel à projets, visent à aboutir à une labellisation des parcours effectivement transformés et à une pérennisation des financements d'un certain nombre de dispositifs pédagogiques mis en œuvre par ceux-ci.

2 Présentation de l'appel à projets

2.1 Objectifs de l'appel à projets

L'appel à projets **Transformation de la formation par la recherche** a été construit dans le cadre d'une concertation s'appuyant sur quatre groupes de travail (Lien formation-recherche, Internationalisation et mobilité, Lien avec le Monde Socio-économique et Évaluation), pilotés par un Comité Opérationnel et un Comité Exécutif. Ont notamment ainsi été consultés : les Vice-Présidences Formation, Recherche, Relations Internationales, Formation Continue et Alternance, Orientation et Insertion Professionnelle, les 18 Instituts d'établissement, les composantes, les directions AMU (DEVE, DRV, SFPC, SUIO, DRI, DPMSE), les partenaires du consortium A*Midex ainsi que des entreprises.

Cet appel à projets dispose d'un budget prévisionnel de 1,6 million d'euros répartis à parts égales entre les formations rattachées à des instituts d'établissement (PIA) et les formations non-rattachées à des instituts d'établissement (IDEX).

L'AAP **Transformation de la formation par la recherche** a pour objectif de **transformer l'offre de formation de niveau Master en accentuant le lien entre formation et recherche** autour d'un ou **plusieurs renforts (« Recherche », « Internationalisation », « lien avec le monde Socio-Économique »)**.

L'appel à projets vise à encourager les formations à se structurer par la recherche pour notamment permettre aux étudiants de mieux comprendre l'écosystème dans lequel ils évoluent et en tirer les meilleurs bénéfices possibles.

- **Objectifs du renfort Recherche**

Le renfort recherche permettra aux parcours pédagogiques de proposer aux étudiants une immersion plus intensive dans la recherche. Cette structuration de la formation par la recherche contribuera à la fois à

l'apprentissage des étudiants et à leur transition entre les études et le monde professionnel. Cette introduction au monde de la recherche s'effectuera par la mise en place d'un plus grand nombre d'unités d'enseignement visant à mener un projet scientifique. Plus un parcours sera engagé dans la transformation plus il devra justifier d'enseignements portant sur la recherche, d'interventions d'acteurs issus des EPST et de compétences approfondies liées à la recherche.

- **Objectifs du renfort Internationalisation**

Le renfort internationalisation est l'occasion pour les parcours d'accroître leur attractivité et d'offrir à leurs étudiants une véritable expérience internationale. En plus de contribuer à leur apprentissage et à leur épanouissement au sein du master à l'international, une telle expérience peut s'avérer un atout décisif pour leur future carrière professionnelle. Cet appel vise à développer des parcours favorisant la mobilité physique ou hybride, entrante comme sortante, à mettre en valeur l'enseignement en langue étrangère pour, à terme, développer des parcours co-diplômants du type Erasmus Mundus (EMJMD) ou Joint Master Degree (DPI).

- **Objectifs du renfort du lien avec le Monde Socio-Économique (MSE)**

Le renfort du lien avec le MSE permettra aux parcours de multiplier leurs opportunités de travailler avec les acteurs du monde socio-économique et d'apprendre à leur contact.

Les objectifs associés à ce renfort consistent à améliorer l'expérience étudiants / entreprises et l'employabilité des étudiants pendant le parcours, ainsi que l'insertion professionnelle à court, moyen et long terme des jeunes diplômés. L'objectif, à terme, pour les parcours s'engageant sur ce renfort consistera à proposer un accès en alternance et/ou à concevoir des blocs de formation modulaires qui pourront être proposés à des partenaires du monde socio-économique en vue de la formation professionnelle de leurs personnels.

2.2 Public cible / Candidats éligibles

Cet appel à projets est ouvert à tous les diplômes nationaux de niveau « M » (Masters, diplômes d'ingénieur) du site d'Aix-Marseille (c'est-à-dire proposés au sein d'une des structures membre de l'Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille).

Les porteurs de projet devront déposer leur candidature en concertation avec les instituts d'établissement (PIA) et / ou les composantes (PIA et IDEX) qui les accompagneront dans sa mise en œuvre.

2.3 Trajectoire de la transformation de la formation par la recherche

L'inscription dans cette dynamique de transformation se fera progressivement, en **3 phases**, selon l'avancement du parcours :

- 1) Phase d'accompagnement**
- 2) Phase de transformation**
- 3) Phase de labellisation**

A chaque phase correspond un ensemble de **prérequis** (« socle commun » ; « palier 1 » ; « palier 2 ») et des **financements** possibles afin de préparer le passage à la phase suivante. L'objectif pour les parcours est d'aboutir à la labellisation en 5 ans maximum.

Détail des phases de la trajectoire de transformation de l'offre de formation et des sources de financement dans le tableau ci-après.

Moment de la transformation	Attendus	Nombre d'années de financement possibles (au maximum)	Parcours associé à un institut d'établissement : source du financement	Parcours non-associé à un institut d'établissement : source du financement
Phase d'accompagnement	Le parcours répond au socle commun	2	PIA	IDEX
Phase de transformation	Le parcours répond au palier 1 (d'un ou plusieurs renforts)	2	PIA	IDEX
Phase de labellisation	Le parcours répond au palier 2 (d'un ou plusieurs renforts)	1	PIA	IDEX
Labellisation	L'atteinte du palier 2 (d'un ou plusieurs renforts) a été évaluée et confirmée	Financements pérennisés	Établissement	Établissement

Les parcours candidats ne validant pas le socle commun ne bénéficieront pas de financement mais seront autorisés à retravailler leur candidature pour participer au prochain AAP.

- **Phase d'accompagnement (2 ans)**

La phase d'accompagnement ne pourra pas excéder deux ans et concernera les parcours qui valideront le socle commun. Ces derniers bénéficieront d'un financement d'accompagnement à la transformation qui leur permettra de se préparer à atteindre le palier 1.

- **Phase de transformation (2 ans)**

La phase de transformation ne pourra pas excéder deux ans et concernera les parcours qui valideront le palier 1. Ces derniers bénéficieront d'un financement pour la transformation qui leur permettra de mettre en œuvre les réponses aux attendus du palier 2.

- **Phase de labellisation (1 an)**

La phase de labellisation devra durer un an et concernera les parcours qui seront en situation de valider le palier 2. Ces derniers auront par conséquent une année probatoire qui visera à valider leur labellisation.

À l'issue de ce processus, un financement contribuant à la pérennisation des dispositifs pédagogiques mis en place sera assuré par l'établissement.

Sous-réserve de faisabilité administrative et financière, une valorisation, sous forme d'EQS ou de PRP, pourra être attribuée aux enseignants-chercheurs impliqués dans la transformation pédagogique des parcours lauréats de cet appel à projets. Ce point fera l'objet d'une communication ultérieure.

2.4 Attendus des différentes phases de la transformation

Les projets soutenus dans le cadre de cet appel souhaitent s'engager dans une **trajectoire** de transformation de la formation par la recherche en privilégiant un ou plusieurs renforts (Recherche, Internationalisation, Lien avec le monde socio-économique).

Au moment de la candidature, qui se déroulera en 2 étapes (cf 3.1), les responsables de parcours identifieront, lors de la première étape, la phase dans laquelle ils souhaitent s'inscrire (accompagnement, transformation ou labellisation), en précisant le ou les renfort(s) (recherche, internationalisation et/ou lien avec le monde socio-économique) qu'ils souhaitent, à terme, associer à leur parcours et en indiquant les dispositifs pédagogiques pour lesquels ils souhaiteraient obtenir un financement. Ils présenteront leur projet de transformation de manière détaillée au cours de la seconde étape de cet appel à projets. Ils pourront ainsi donner tous les éléments d'appréciation permettant de vérifier qu'ils sont bien en capacité de répondre aux attendus des différentes phases décrits ci-après.

2.4.1 Attendus de la phase d'accompagnement

Pour candidater et intégrer à minima la phase d'accompagnement, les parcours candidats devront répondre à un socle d'attendus commun aux trois renforts :

SOCLE COMMUN (détails des attendus en section 2.5) :

- Proposer une ou plusieurs Unités d'Enseignement « mener un projet scientifique » équivalentes à un minimum de 12 crédits (M1+M2),
- Former au 1^{er} niveau (dit niveau « socle ») des 3 blocs de compétences liées au domaine de la recherche,
- Un dispositif de Cum Laude récompensant les étudiants montrant les meilleures dispositions pour la recherche est mis en place au sein du parcours ou va l'être dans l'année à venir.

Les parcours qui répondront aux attendus du socle commun seront donc éligibles à la **phase d'accompagnement** qui leur permettra de se préparer (pendant une à deux années) à l'atteinte du palier 1 du renfort ou des renforts choisi(s), définis par les attendus ci-après.

2.4.2 Attendus de la phase de transformation

Pour intégrer la phase de transformation les parcours candidats devront répondre aux attendus du palier 1 du ou des renforts qu'ils auront choisi de développer :

PALIER 1 (détails des attendus en section 2.5) :

Renfort Recherche :

- Proposer des Unités d'Enseignement « mener un projet scientifique » équivalentes, au minimum, à 33% des crédits (M1+M2),
- Former au 2nd niveau (dit « palier 1 ») des 3 blocs de compétences liées au domaine de la recherche,

- Proposer un certain volume d'enseignements donnés par des personnels issus des EPST (principalement chercheurs et ingénieurs).

Renfort International :

- Mettre en place le « Taught in Foreign Languages » sur différents enseignements du parcours (à hauteur de 18 crédits sur une année de formation), ou (dans le cas de parcours spécifiquement francophones) mettre en place le niveau 1 du label Hybrid-AMU,
- Avoir mis en place des échanges et des actions concrètes avec des universités étrangères,
- Avoir déjà participé à une école de saison internationale,
- Avoir des mobilités déjà en place au sein du parcours.

Renfort du lien avec le Monde Socio-Économique (MSE) :

- Avoir mis en place des enseignements orientés insertion professionnelle,
- Organiser des stages ou des événements avec des acteurs du monde socio-économique,
- Faire intervenir des acteurs du MSE sur la formation (sur 10% du volume).

Les parcours qui répondront aux attendus du palier 1 seront donc éligibles à la **phase de transformation** qui leur permettra de se préparer (pendant une à deux années) à l'atteinte du palier 2 du renfort ou des renforts choisi(s), définis par les attendus ci-après.

2.4.3 Attendus de la phase de labellisation

Pour intégrer la phase de labellisation les parcours candidats devront répondre aux attendus du palier 2 du ou des renforts qu'ils auront choisi de développer :

PALIER 2 (détails des attendus en section 2.5) :

Renfort Recherche :

- Proposer des Unités d'Enseignement " mener un projet scientifique " équivalentes, au minimum, à 50% des crédits (M1+M2),
- Former au 3^{ème} niveau (dit « palier 2 ») des 3 blocs de compétences liées au domaine de la recherche,
- Proposer un certain volume d'enseignements (supérieur à celui du palier 1) donnés par des personnels issus des EPST (principalement chercheurs et ingénieurs).

Renfort Internationalisation :

- Sur une année de formation, 80% des cours, soit 48 ECTS, sont dispensés en langue étrangère **ou** (dans le cas de parcours spécifiquement francophones) le parcours est certifié par le label Hybrid-AMU (niveau 2),

- Un DPI ou un EMJMD est en cours de construction et sera concrétisé au cours de l'année qui suit.

Renfort du lien avec le Monde Socio-Économique :

- Le parcours met en place l'alternance au sein du cursus,
- Faire intervenir des acteurs du MSE sur la formation (sur 35% du volume).

ET/OU

- Créer un ou plusieurs blocs de compétences transverses qui pourront être proposés en formation continue,
- Faire intervenir des acteurs du MSE sur la formation (sur 25% du volume).

Si un parcours réunit les critères du palier 2, il postule à la **phase de labellisation** qui lui permettra d'obtenir le label au terme d'une année probatoire.

2.5 Détail des attendus

- **Volume des crédits relatifs aux UE « mener un projet scientifique »** : ces UE devront être décrites dans le formulaire de candidature. La description devra notamment permettre de comprendre en quoi elles favorisent l'acquisition des blocs de compétences liés au domaine de la recherche. Une liste indicative des UE éligibles est disponible en **annexe 1**, il est néanmoins possible de sortir de la liste préétablie.

- **Validation des 3 blocs de compétences liés au domaine de la recherche** (notamment grâce à l'impact pédagogique des UE « mener un projet scientifique »).

Le parcours candidat devra expliciter en quoi l'organisation du parcours permet aux étudiants d'être en situation de valider chacune des trois grandes compétences liées au domaine de la recherche :

(i) conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement,

(ii) mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement de manière individuelle ou au sein d'une équipe,

(iii) formation et diffusion d'une connaissance scientifique.

Il existe 3 niveaux d'approfondissement (détaillés en **annexe 2**) de ces blocs de compétences (« socle », « palier 1 » et « palier 2 »). La validation de chacun de ces niveaux pourra s'appuyer sur les situations d'apprentissages clés (listées sur l'**annexe 2** également). Ces situations d'apprentissages clés restent des suggestions et il sera naturellement possible de sortir de ce cadre. Néanmoins, le candidat devra justifier par quels apprentissages un étudiant sera capable de valider les compétences attendues par l'AAP.

- **Cum Laude** : certains dispositifs pédagogiques financés par l'AAP bénéficieront à certains étudiants qui seront ainsi récompensés pour leur travail, leur engagement et leurs compétences dans le cadre de Cum Laude. Le parcours devra ainsi concevoir la manière dont le projet de

l'étudiant est évalué afin de justifier que tel ou tel dispositif lui soit spécifiquement octroyé. Différents critères, sur chacun des trois renforts possibles, peuvent être pris en compte. Des critères strictement académiques peuvent être pris en compte mais ils n'ont pas vocation à être prépondérants. Si le parcours n'a pas encore mis en place de dispositif Cum Laude, sa candidature sera évaluée sur la base du projet qu'il proposera pour l'année 2022-2023 lors de la soumission du projet. Des exemples de récompenses et d'organisation possible figurent en **annexe 3**. Les Cum Laude peuvent être pensés et articulés à plusieurs niveaux et échelles : au niveau du parcours, au niveau de la mention, au niveau d'un institut et / ou au niveau d'une composante.

- **Validation d'un pourcentage d'intervention de personnels issus des EPST** au sein de la maquette du parcours candidat.

Il est attendu qu'un certain pourcentage des enseignements soit dispensé par des « personnels » issus des EPST. Les pourcentages d'intervention sont déterminés selon l'institut de rattachement (PIA - tableau A en annexe 4) ou la composante (IDEX - tableau B en annexe 4). Le porteur est invité à consulter le seuil relatif à son institut ou à sa composante en **annexe 4**. Une description détaillée du déroulé des cours est attendue à ce niveau, notamment les types d'enseignements dispensés et les plus-values espérées pour ces interventions. **Exceptionnellement**, si un parcours se retrouve dans l'incapacité de répondre totalement à ce critère, il pourra déposer une demande de dérogation. Cette demande sera examinée par le Comité Opérationnel TIGER qui pourra - sous condition - autoriser le parcours à ne pas atteindre les seuils imposés. Il est attendu qu'un parcours qui fera une demande de dérogation pour le critère « intervention des personnels issus des EPST », propose en contrepartie d'augmenter le nombre de crédits dans les UE relatives à mener un projet scientifique. Dans le cas où un parcours est associé/rattaché à deux différents instituts/composantes, ce dernier devra se positionner sur le seuil le plus important.

- **Palier 1 du renfort Internationalisation.**

Le premier palier du renfort Internationalisation nécessitera d'avoir mis en place des enseignements en langue étrangère au sein du parcours (18 crédits sur une année de formation). Si le parcours ne peut pas s'engager sur un enseignement en langue étrangère (soit parce qu'il vise un public francophone, soit parce qu'il s'agit d'un parcours de langues), il n'aura pas à justifier de son multilinguisme mais devra répondre aux critères du label Hybrid-AMU niveau 1 (informations disponibles sur la page : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/dreamu-les-enseignements-hybrides-35>).

Il sera également attendu d'observer des mobilités, physiques ou hybrides, entrantes ou sortantes, au sein du parcours, suivant des schémas construits autour d'une stratégie internationale, alimentée d'échanges et d'actions concrètes, qui devront être décrits.

Enfin, le parcours devra justifier d'avoir participé activement à une école de saison d'environ 5 jours sur un périmètre international.

- **Palier 2 du renfort Internationalisation.**

Pour ce second palier, il sera demandé au parcours, sur une année de formation, de dispenser au moins 80% du parcours en langues étrangères (équivalent à au moins 48 ECTS). Si le parcours ne peut pas s'engager sur un enseignement en langue étrangère (soit parce qu'il vise un public francophone, soit parce qu'il s'agit d'un parcours de langues), il n'aura pas à justifier de son multilinguisme mais devra répondre aux critères du label Hybrid-AMU niveau 2 (informations disponibles sur la page : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/dreamu-les-enseignements-hybrides-35>).

Aussi, un DPI ou un Erasmus Mundus Joint Master Degree devra être en cours de construction (il sera nécessaire que le projet soit déposé pendant l'année de pérennisation).

• **Palier 1 du renfort du Lien avec le Monde Socio-économique.**

Sur le palier 1 du renfort du lien avec le MSE les parcours devront mettre en place des enseignements orientés insertion professionnelle qui permettront aux étudiants de développer des compétences transverses identifiées : se connaître, se valoriser auprès d'un recruteur, et connaître le monde socio-économique (se référer à l'**annexe 5** pour avoir le détail des situations d'apprentissages clés proposées en fonction du niveau de maîtrise visé par ces unités d'enseignement pour chacune des trois compétences transverses), des événements et stages avec des acteurs du MSE devront également être organisés et les interventions d'acteurs du MSE devront représenter 10% du volume total des enseignements.

• **Palier 2 du renfort du lien avec le Monde Socio-économique.**

Sur le **palier 2** du renfort du lien avec le MSE les parcours devront mettre en place des actions selon l'orientation choisie (l'une des deux, ou les deux orientations sont possibles) :

- **Orientation "apprentissage"** : les parcours choisiront de se tourner vers l'alternance, avec une modification de leur maquette pour passer à 400 heures de cours, et augmenteront le nombre d'interventions d'acteurs du MSE (avec l'objectif de leur confier 35% du volume total des enseignements),
- **Orientation "formation continue"** : les parcours choisiront de créer un ou plusieurs blocs de formation modulaires qui pourront être proposés à des partenaires du monde socio-économique en vue de la formation continue de leurs personnels. Cette orientation nécessitera une augmentation du nombre d'interventions d'acteurs du MSE (avec l'objectif de leur confier 25% du volume total des enseignements).

2.6 Financements proposés aux candidats

Certains des financements sont accessibles à l'ensemble des parcours, d'autres sont uniquement réservés aux parcours engagés sur les phases de transformation et de labellisation.

Le montant de chaque financement pourra être ajusté en fonction du nombre d'étudiants inscrits sur le parcours (effectifs constatés en 2021-2022) selon des critères qui seront définis par le comité opérationnel TIGER et validés par le comité exécutif.

Les parcours engagés sur la phase d'accompagnement pourront solliciter le financement d'un ou de deux dispositifs pédagogiques parmi ceux listés ci-dessous. Lorsque le financement d'un seul dispositif pédagogique est demandé son montant pourra être augmenté par rapport aux parcours qui en sollicitent deux différents.

Les parcours engagés sur la phase de transformation et de labellisation pourront solliciter le financement de trois dispositifs pédagogiques parmi ceux listés ci-dessous (et jusqu'à quatre pour ceux engagés sur deux renforts). Lorsqu'un financement sur moins de trois dispositifs pédagogiques est demandé son montant pourra être augmenté par rapport aux parcours qui en sollicitent trois.

Ces dispositions s'appliquent en complémentarité avec le règlement financier TIGER (PIA) et/ou A*Midex (PIA et IDEX), disponible en ligne pour le personnel AMU (<https://procedures.univ-amu.fr/amidex>) ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU.

2.7 Dispositifs pédagogiques éligibles

Dispositifs pédagogiques proposés pour l'ensemble des phases :

- **Dispositif « stages »** : il consiste à financer des stages en laboratoires pour des étudiants de M1 ou de M2. D'un montant de 2 400€, ce financement pourra permettre de financer jusqu'à 4 mois de stage (en se basant sur un montant mensuel de 600€) et pourra être attribué à un ou plusieurs étudiant(s) (selon ce qui sera prévu par le dispositif « Cum Laude »). Chaque stage devra faire l'objet d'une convention avec la structure d'accueil et devra respecter le cadre légal des stages étudiants. Les sommes non-utilisées à l'issue de l'année universitaire 2022-2023 ne pourront pas être reportées sur l'année suivante.
- **Dispositif « bourses »** : il consiste à financer des mobilités sortantes d'étudiants vers l'international au cours du second semestre de l'année universitaire 2022-2023. Ces budgets seront gérés directement par la Direction des Relations Internationales d'AMU (DRI). D'un montant de 4 000€ il permettra de financer jusqu'à 5 mois de mobilité à l'étranger (le montant mensuel étant de 1 000€ pour une mobilité hors-Europe et de 600€ en Europe). En fonction de ce qui sera prévu par le dispositif « Cum Laude » ce financement pourra bénéficier à un ou plusieurs étudiants. Les sommes non-utilisées à l'issue de l'année universitaire 2022-2023 ne pourront pas être reportées sur l'année suivante.
- **Dispositif « colloques »** : il consiste à permettre à des étudiants de participer à des colloques à l'étranger, principalement. D'un montant unitaire de 1 500€ cette somme pourra être attribuée à un ou plusieurs étudiants en fonction de ce qui sera prévu par le dispositif « Cum Laude ». Les sommes non-utilisées à l'issue de l'année universitaire 2022-2023 ne pourront pas être reportées sur l'année suivante. Seules les dépenses en fonctionnement seront éligibles pour ce dispositif.
- **Dispositif « évènements »** : il consiste à financer des évènements qui permettront des rencontres et échanges entre étudiants et partenaires du monde socio-économique. Les

étudiants pourront participer à ces événements de manière facultative afin qu'ils ne nécessitent pas une modification de la maquette de la formation (sauf bien-sûr lorsqu'il s'agit de dispositifs préexistants). La nature des dispositifs qui peuvent être mis en place est très diverse : rencontres, ateliers, coachings, séminaires, conférences ... L'initiative est laissée aux acteurs de la formation (responsables de parcours, composantes, instituts) pour déterminer les dispositifs les plus à même de renforcer le lien avec les acteurs du monde socio-économique et donc les plus à même de bénéficier aux étudiants. Le montant de ce financement est fixe et s'établit à 4 000€. Les sommes non-utilisées à l'issue de l'année universitaire 2022-2023 ne pourront pas être reportées sur l'année suivante. Seules les dépenses en fonctionnement seront éligibles pour ce dispositif.

- **Dispositif « extérieurs »** : il consiste à faciliter la **prise en charge par des intervenants extérieurs de cours initialement confiés à des personnels académiques d'AMU**(ce dispositif concerne donc exclusivement des cours prévus dans la maquette du parcours). Les parcours candidats devront évaluer le nombre d'heures qu'ils souhaitent faire basculer vers ces intervenants extérieurs, ce financement est variable puisqu'il viendra compenser le surcoût d'une heure confiée à un extérieur (soit environ 15€ / heure).

Dispositifs pédagogiques proposés uniquement pour les phases 2 (transformation) et 3 (labellisation) :

- **Dispositif « mener un projet de recherche »** : il consiste à doter le parcours d'un budget lui permettant de financer l'augmentation du volume des unités d'enseignement « mener un projet de recherche » et les activités qui lui sont associées (activités sur plateformes, achat de matériel d'expérimentation ...). Ce dispositif est réservé aux parcours engagés sur le renfort recherche en phase de transformation ou de labellisation. Son montant s'élève à 2 000 €. Les sommes non-utilisées à l'issue de l'année universitaire 2022-2023 ne pourront pas être reportées sur l'année suivante. Seules les dépenses en fonctionnement seront éligibles pour ce dispositif.

- **Dispositif « alternance »** : il consiste à financer l'augmentation du volume horaire d'un parcours s'engageant sur la mise en place de l'alternance. Son montant dépendra du nombre d'heures à financer et du statut des intervenants (académiques, personnels des EPST, acteurs du MSE). Ce dispositif est réservé aux parcours engagés sur le renfort lien avec le Monde Socio-économique en phase de transformation ou de labellisation.

2.8 Rôles clefs dans les projets lauréats

- **Responsable du projet de transformation** : chaque projet doit être porté par le responsable du parcours qui en assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre en lien avec l'équipe pédagogique, l'ordonnateur et le gestionnaire financier.
- **Ordonnateur** : une personne physique aura la responsabilité morale de l'utilisation du financement du projet. Il s'agira du RST de l'institut d'établissement (PIA) ou du directeur de la composante (IDEX) à laquelle le responsable du projet de transformation est rattaché.

- **Gestionnaire financier** : un gestionnaire administratif sera chargé des opérations financières et/ou administratives.
- **Réfèrent administratif** : il est fortement recommandé de désigner une personne qui sera chargée d'appuyer le responsable du projet de transformation pour la gestion administrative du projet. Au sein de l'institut d'établissement (PIA) et/ou de la composante (PIA et/ou IDEX) du responsable du projet de transformation, cette personne pourra être par exemple le responsable administratif ou l'assistant financier.

3 Modalités de soumission des candidatures et points de contact

3.1 Modalités de dépôt des candidatures

La candidature à cet appel à projets se déroule en deux étapes décrites ci-après :

- **ETAPE 1 : DECLARATIONS D'INTENTION**

La déclaration d'intention constitue une étape OBLIGATOIRE dans le processus. Elle ne fait en revanche pas l'objet d'une sélection. Les parcours candidats **présentent leur projet de transformation** dans une (courte) **déclaration d'intention** qu'ils pourront saisir en ligne sur [la page de l'AAP](#) à partir du vendredi 21 janvier 2021 à midi. Au cours de cette première étape ils devront indiquer la **phase** dans laquelle ils comptent s'inscrire (accompagnement, transformation ou labellisation), le(s) **renfort(s)** sur le(s)quel(s) ils souhaitent s'engager et le(s) **dispositif(s) pédagogique(s)** qu'ils souhaitent mettre en œuvre et pour lesquels ils solliciteront des financements.

- **ETAPE 2 : DÉPÔT DU PROJET**

Au cours de cette étape les parcours candidats détailleront leur projet de transformation par le biais d'un formulaire en ligne accessible sur [la page l'AAP](#). Ils y indiqueront des informations relatives aux différents aspects de celui-ci sur le lien formation-recherche, la recherche, l'internationalisation et le lien avec le monde socio-économique. Ces informations permettront d'évaluer la trajectoire de transformation la plus pertinente pour le parcours.

Ils confirmeront également la **phase** dans laquelle ils comptent s'inscrire (accompagnement, transformation ou labellisation), le(s) **renfort(s)** sur le(s)quel(s) ils souhaitent s'engager et le(s) **dispositif(s) pédagogique(s)** qu'ils souhaitent mettre en œuvre et pour lesquels ils solliciteront des financements.

3.2 Points de contact

Jusqu'à la date de fermeture de l'AAP, les candidats peuvent contacter, pour toute question relative au texte de cadrage de l'AAP ou au montage de projet, les équipes TIGER & A*Midex :

amidex-tiger@univ-amu.fr

4 Processus de sélection des projets

Le processus de sélection décrit ci-dessous répond à l'engagement ferme de la Fondation A*Midex de garantir que les projets qu'elle soutient réunissent l'excellence scientifique et pédagogique, la qualité opérationnelle et un fort potentiel d'impact.

4.1 Éligibilité des candidatures

L'éligibilité de chaque candidature sera vérifiée à la réception du dossier complet de candidature (transmis au cours de l'étape 2). Les projets ne répondant pas aux critères décrits ci-après seront déclarés inéligibles et par conséquent ne seront ni évalués ni présentés au comité de pilotage A*Midex.

Critères d'éligibilité :

- Nature du déposant : le projet a été déposé par le responsable du parcours,
- Nature du diplôme : seuls les diplômes nationaux de niveau M (masters et cycles d'ingénieurs) sont éligibles à cet appel à projets,
- Complétude du dossier : l'ensemble des informations requises ont été fournies lors des deux étapes de soumission de la candidature, les dossiers incomplets ne pourront pas faire l'objet d'ajouts après la clôture de l'appel à projet,
- Soutien effectif du projet : l'institut d'établissement (PIA) et/ou la composante de rattachement du parcours candidat (PIA et IDEX) ont confirmé leur accord avec le projet du parcours candidat ainsi que leur capacité à prendre en charge sa gestion administrative s'il est lauréat (ils seront interrogés en ce sens par la fondation A*Midex à la fin de l'étape 1), il sera donc fondamental que le parcours se soit préalablement concerté avec ces acteurs).

4.2 Analyse administrative

L'adéquation des informations fournies par le parcours candidat avec les informations administratives connues pour ce parcours sera vérifiée par la fondation A*Midex pour chaque candidature éligible. Cette étape de l'analyse des candidatures permettra également de réaliser la synthèse de toutes les informations nécessaires à l'évaluation scientifique et pédagogique des projets soumis.

4.3 Évaluation scientifique et pédagogique

Chaque projet éligible dont l'éligibilité aura été confirmée par l'analyse administrative sera étudié par le comité opérationnel TIGER qui la complétera par son analyse scientifique et pédagogique.

Le comité opérationnel est composé du Vice-Président délégué A*MIDEX en qualité de RST du projet TIGER, du Vice-Président Formation, du Vice-Président Recherche, des responsables politiques et responsables opérationnels de chaque GT ainsi que d'un représentant de la DEVE, de la DRV, du SFPC et de la DRI.

Le détail des critères d'analyse qui seront employés figurent en **annexe 6**.

La synthèse de l'évaluation scientifique et pédagogique du comité opérationnel TIGER sera soumise à l'avis du Comité Exécutif (COMEX) TIGER.

Il est à noter que s'agissant d'un processus de transformation s'étalant sur plusieurs années, l'évaluation de l'éligibilité du projet sera complétée d'une évaluation qualitative réalisée ultérieurement à différents moments de la vie du projet.

4.4 Validation des projets lauréats par le Comité de Pilotage A*Midex

Le COPIL A*Midex validera une liste de projets lauréats de l'AAP sur la base des évaluations rendues à l'issue des étapes précédentes du processus de sélection des projets.

5 Calendrier de l'appel à projets 2022-2023

- **Validation de l'AAP par le COPIL A*Midex** :
 - Lundi 17 janvier 2022
- **Webinaire de lancement de l'appel à projets** :
 - Jeudi 20 janvier 2022 (17 heures)
- **Ouverture de l'appel à projets** :
 - Vendredi 21 janvier 2022 (midi, heure de Paris)
- **Première étape, dépôt des déclarations d'intention** :
 - Du vendredi 21 janvier 2022 (midi, heure de Paris) au vendredi 25 février 2022 (midi, heure de Paris)
- **Deuxième étape, dépôt du projet** :
 - Du vendredi 25 février 2022 (midi, heure de Paris) au vendredi 8 avril 2022 (midi, heure de Paris)
- **Clôture de l'appel à projets** :
 - Mercredi 27 avril 2022 (midi, heure de Paris)
- **Analyse des candidatures (éligibilité administrative, évaluation scientifique et pédagogique)** :
 - Mai et juin 2022
- **Validation des réponses aux candidatures par le Comité de pilotage A*MIDEX** :
 - Lundi 13 juin 2022 (pour les parcours prévoyant une modification de maquette)
 - Lundi 4 juillet 2022 (pour les autres parcours)
- **Notification des réponses aux candidatures (aux porteurs, instituts et composantes)** :
 - Vendredi 17 juin 2022 (pour les parcours prévoyant une modification de maquette)
 - Vendredi 8 juillet 2022 (pour les autres parcours)
- **Réunion d'installation des projets lauréats** :
 - Juillet 2022

Les candidats intéressés par la démarche mais souhaitant encore s'y préparer pourront déposer leur candidature dans le cadre de l'appel à projet « Transformation de la formation par la recherche 2023-2024 ».

6 Conditions de mise en œuvre des projets lauréats

Les projets lauréats recevront un financement de la fondation A*Midex sous la forme d'une mise à disposition d'une aide financière. Ils feront l'objet d'une convention d'attribution d'aide avant toute ouverture du financement. Cette convention sera signée par le responsable du projet de transformation et par l'ordonnateur du projet.

Par ailleurs, le gestionnaire désigné pour assurer la gestion financière du projet devra être habilité.

Une réunion d'installation des projets lauréats sera organisée après la validation par le Comité de Pilotage A*Midex et fournira toutes les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des projets (conventionnement, bilans, procédures financière et RH...).

7 Annexes

- Annexe 1 : Annexe relative au Unités d'Enseignement « mener un projet scientifique »
- Annexe 2 : Annexe relative aux blocs de compétences liées au domaine de la recherche
- Annexe 3 : Annexe relative aux Cum Laude / exemple de dispositifs possibles
- Annexe 4 : Annexe relative au seuil d'intervention des personnels issus des EPST dans les parcours
- Annexe 5 : Annexe relative au Unités d'Enseignement orientées insertion professionnelle
- Annexe 6 : Annexe relative au détail des critères d'analyse qui seront employés

8 Documents et liens utiles

- Informations générales sur A*Midex : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/initiative-dexcellence>
- Procédures A*Midex¹ (Règlement financier, Vademecum Finances, RH et Formation) : <https://procedures.univ-amu.fr/amidex> (ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU)
- Appels à projets A*Midex en cours : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-en-cours-amidex>
- Règlement financier du projet TIGER, issu de l'AAP SFRI (PIA) : <https://anr.fr/fileadmin/aap/2019/ia-aap-sfri-2019-RF.pdf>

¹ Nous vous invitons à vous abonner aux procédures afin d'être informés de toutes les futures mises à jour